

République Française

**DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE  
TERRITORIALE (ADIT)**

Arrêté en date du 12 octobre 2023

*Le Président du Conseil d'administration de l'ADIT,*

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier son article L5511-1,
- VU** la délibération n° 0.01 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021, constatant l'élection de M. Lionel CHAUVIN à la présidence du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- VU** la délibération 11° 4.02 du Conseil départemental du 14 mars 2017 approuvant la création de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) sous la forme d'un Etablissement Public Administratif et portant approbation de l'adhésion du Département en tant que membre de droit de la dite agence ainsi que de ses statuts,
- VU** les statuts de l'ADIT adoptés par l'Assemblée Générale constitutive et en particulier son article 12, 12-1 et 12-2,
- VU** l'article 13 des statuts de l'ADIT qui prévoit que le Directeur de l'Agence est nommé par le Président du Conseil d'administration,
- VU** les arrêtés de mise à disposition du personnel du Conseil départemental,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – En vertu de l'article 13 des statuts de l'ADIT, est nommé :

- Monsieur Patrice RODIER en qualité de Directeur de l'ADIT

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes de l'ADIT et sur le site internet de l'ADIT ([www.adit63.puy-de-dome.fr](http://www.adit63.puy-de-dome.fr)) dans la rubrique « qui sommes-nous » onglet « fonctionnement »

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand soit par courrier à l'adresse suivante : 6 Cours Sablon 63000 Clermont-Ferrand, soit via le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication
- d'un recours gracieux, dans ce même délai, formé devant le Président du Conseil d'administration de l'ADIT.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 OCT. 2023**

Le Président du Conseil d'administration  
de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale

Lionel CHAUVIN